



Conseil général  
1313 FERREYRES

**Madame, Monsieur,**

**Nous avons le plaisir de vous convoquer en assemblée du**

**Conseil général  
lundi 7 octobre 2024 à 20h15,  
en la salle du Conseil du bâtiment communal**

### **Ordre du jour**

- 1. Appel.**
- 2. Assermentation(s) éventuelle(s).**
- 3. Approbation de l'ordre du jour.**
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil général du 24.06.2024.**
- 5. Informations du bureau du Conseil général.**
- 6. Informations de la Municipalité.**
- 7. Informations des délégués aux associations intercommunales.**
  - AIEM (Association intercommunale des eaux du Mormont)
  - SIEE (Service intercommunal de l'épuration des eaux)
  - EHVV (Régionalisation épuration Haute Venoge-Veyron)
  - AIPCV (Association intercommunale de la piscine et du camping de la Venoge)
  - ASI7 (Association scolaire intercommunale 7 communes)
  - AJERCO (Accueil de jour des enfants – région Cossonay)
- 8. Nomination / élection d'un membre ou membre suppléant à la commission communale de recours.**
- 9. Nomination / élection d'une commission ad hoc pour l'adoption du nouveau règlement communal sur l'entretien des chemins communaux et autres ouvrages d'améliorations foncières.**
- 10. Adoption du nouveau règlement communal sur la gestion des déchets.**

(Préavis municipal 2-2024)
- 11. Adoption de l'arrêté d'imposition pour les années 2025, 2026 et 2027.**

(Préavis municipal 6-2024)
- 12. Adoption du nouveau règlement général de police (RGP).**

(Préavis municipal 7-2024)

Ferreyres, le 27 septembre 2024

### **13. Divers et propositions individuelles.**

Cédric Meillaud

Murielle Pingoud

Président

Secrétaire

*Remarques :*

*En cas d'absence pour de justes motifs lors d'une séance, n'oubliez pas de vous excuser avant celle-ci auprès du président ou de la secrétaire ou via l'adresse courriel : conseil@ferreyres.ch.*

*Afin de pouvoir traiter les objets à l'ordre du jour de façon optimale, n'oubliez pas de prendre avec vous les documents et les projets de règlements proposés par la Municipalité. D'autre part si vous comptez utiliser votre droit d'initiative nous vous prions d'utiliser le formulaire adéquat que vous trouverez avec vos documents et de privilégier la voie écrite dans le cadre de l'étude des règlements (art 67 du règlement général du Conseil). Dans la mesure possible nous vous prions de déposer votre amendement en début de séance sans pour autant que cela vous prive par la suite d'intervenir encore en cours de discussion. Par avance merci.*

*A l'issue des débats, la Municipalité a le plaisir de convier l'assemblée à un apéritif.*